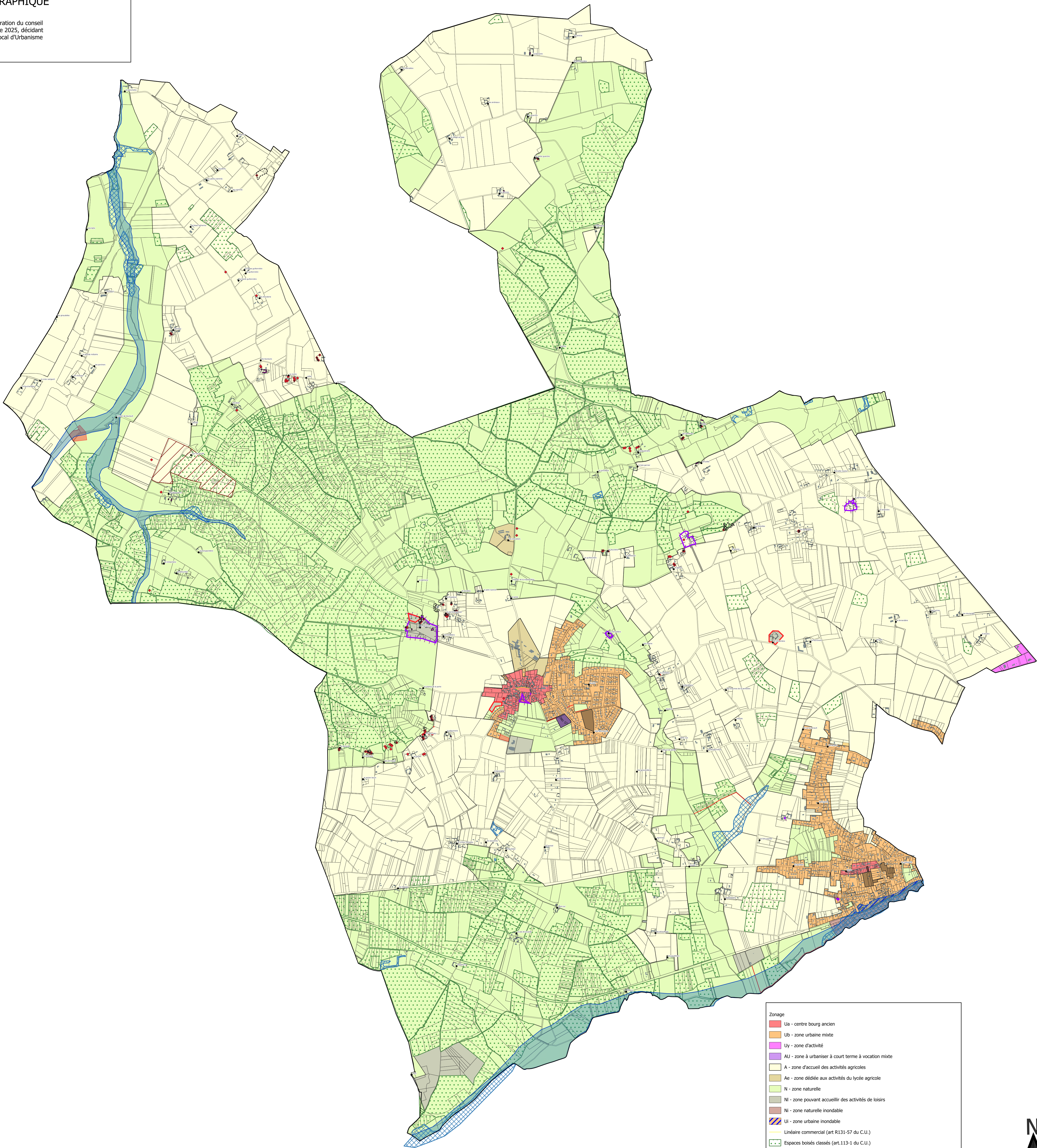
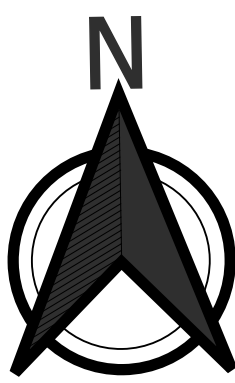


COMMUNE DE THURE
PLAN LOCAL D'URBANISME
REGLEMENT GRAPHIQUE

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
communautaire du 15 décembre 2025, décidant
d'approuver le projet de Plan Local d'Urbanisme



- Zonage
- Ua - centre bourg ancien
 - Ub - zone urbaine mixte
 - Uy - zone d'activité
 - Au - zone à urbaniser à court terme à vocation mixte
 - A - zone d'accueil des activités agricoles
 - Ae - zone dédiée aux activités du lycée agricole
 - N - zone naturelle
 - Ni - zone pouvant accueillir des activités de loisirs
 - Ni - zone naturelle inondable
 - Ui - zone urbaine inondable
 - Linéaire commercial (art R131-57 du C.U.)
 - Espaces boisés classés (art.113-1 du C.U.)
 - Orientation d'aménagement et de programmation
 - Emplacements réservés
 - Patrimoine bâti protégé (art.151-19 du C.U.)
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (art. R151-34-2 du C.U.)
 - Bâtiment pouvant changer de destination
 - Zone inondable
 - Zones humides
 - Cave
 - Secteur de cavités



Echelle plan général : 1/15000
Echelle plan bourg et quartier Besse : 1/5000

Bourg

Quartier Besse

